

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-1

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2013 est adopté.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-201361-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Notification : 07/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10

Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-2

Approbation nouveaux statuts du SDE (Syndicat Départemental d'Electricité)

Dans le prolongement de la réunion du Comité Syndical du 29 octobre 2013, le Président du Syndicat d'Electricité nous informe que celui-ci a adopté les nouveaux statuts du SDE.

Il précise notamment que la refonte des statuts a pour objet de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité et des nouveaux textes sur l'énergie.

Les principales modifications portent sur :

- Des précisions sur la compétence « éclairage public »,
- L'intégration de nouvelles missions possibles notamment en énergie, en électricité et gaz, en télécommunications,
- L'adhésion possible des EPCI au SDE.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, chaque commune adhérente doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification sur ces nouveaux statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Département d'Electricité tels qu'ils sont présentés en pièce annexe

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-201362-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-3

Travaux : bardage mairie

Pour faire suite au dernier conseil municipal, des devis ont été demandés aux entreprises.

Seule l'entreprise MT L'ATELIER DU BOIS a répondu pour la dépose du bardage actuel et la fourniture et la pose d'un bardage en douglas et d'un pare-pluie pour la somme de 13075.20 € HT, soit 15 637.94 € TTC.

Le conseil municipal invité à en délibérer :

- Valide le devis présenté d'un montant de 13075.20 € HT,
- Autorise le Maire à le signer
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires dans une prochaine décision modificative.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-201363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10

Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-4

Régularisation cession de terrains de Becheneg à la Communauté de Communes de Beg ar C'hra

Vu la délibération n° 3 du 5 octobre 2010 approuvant la cession à l'euro symbolique de la surface nécessaire à la construction d'un pôle médico-social sur le site de « Becheneg »,

La commune ayant souhaité conserver un accès aux parcelles exploitées par un agriculteur, une division des parcelles prévues dans la cession a été réalisée en septembre dernier.

La commune cède les parcelles E 633-686-730-731-733 à la Communauté de Communes de Beg ar C'hra et conserve les parcelles E 729 et 732.

Le conseil municipal invité à délibérer:

- Approuve la cession à l'euro symbolique telle que présentée ci-dessus,
- Rappelle que l'ensemble des frais inhérents à cette cession sera pris en charge par la Communauté de Communes de Beg ar C'hra
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires au bon déroulement de l'affaire

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2012-6-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2013

Publication : 11/12/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-5

Bail professionnel CMS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'OHS n'occupera plus les locaux du CMS à compter du 1^{er} janvier 2014. Les locaux sont par conséquent libres de toute occupation par la collectivité.

Mme TOULARASTEL, Sage-Femme libérale, a manifesté le souhait d'exercer son activité au Centre Médico Social dès le 31 décembre avant d'intégrer la Maison de Santé de Becheneg.

Il est proposé de fixer le montant de la location du local à 60 euros par mois, charges comprises (eau et électricité). Un bail professionnel s'appliquera à cette location.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Fixe le montant de la location mensuelle à 60 euros,
- Donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour mener à bien ce projet d'installation (termes du bail professionnel, sa signature, etc...)

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-201365-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-6

Convention : terrains de Becheneg à Alain et Valérie Le Bris- EARL LE BRIS-LION

Pour faire suite à la rétrocession d'une partie des terrains de Becheneg à la Communauté de Communes de Beg ar C'hra, et à la renonciation de Mme Le Houérou d'exploiter une parcelle, il convient de mettre à jour la convention précaire du 29/09/2002 qui lie la commune à l'EARL LE BRIS-LION.

Une régularisation pour 2012 et 2013 doit être effectuée en retirant la surface de 1 ha 46 a 20 ca correspondant aux parcelles rétrocédées à la communauté de communes et celles conservées par la commune pour permettre l'accès aux terrains communaux exploités. La surface exploitée est donc de 1 ha 26 a 29 ca.

A partir du 1^{er} janvier 2014, s'ajoute la parcelle cadastrée E 602 d'une contenance de 58 a 22 ca. A partir de cette date la surface cadastrée et exploitée sera de 1 ha 84 a 51 ca.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer:

- > Accepte de régulariser la situation, telle que définie ci-dessus, à partir de l'année 2012
- > Valide les termes de la convention
- > Autorise le Maire ou son représentant à la signer
- > Précise que le prix de la location est fixé par délibération du conseil municipal

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013-6-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2013

Publication : 11/12/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;
Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON
Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC
Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-7

Convention : utilisation du CMS par le Conseil Général

L'OHS de Saint-Brieuc organise depuis plusieurs années la gestion des permanences décentralisées tenues par les services du Conseil Général. Dans le cadre de la cessation de l'activité de l'association au 31 décembre 2013, le Conseil Général sollicite la mise à disposition d'un bureau pour pouvoir poursuivre ses permanences PMI jusqu'à la mise en service de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de « Becheneg » sur la commune de Vieux-Marché,

Il est proposé de mettre gracieusement le bureau des permanences à disposition du Conseil Général jusqu'à la mise en service de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, soit avril ou mai 2014, selon un calendrier de présences validé par les deux parties- le Conseil Général n'étant pas le seul utilisateur du CMS.

Le Conseil Municipal invité à délibérer :

- Approuve la mise à disposition gracieuse du bureau de permanences, selon un calendrier de présence validé par les deux parties
- Donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour mener à bien cette affaire (termes de la convention, sa signature, etc...)

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-201367-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014
Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-8

Convention : utilisation du CMS par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

L'OHS de Saint-Brieuc organise depuis plusieurs années la gestion des permanences décentralisées tenues par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor au titre des visites médicales de prévention des personnels des collectivités territoriales. Dans le cadre de la cessation de l'activité de l'association au 31 décembre 2013, le Centre de Gestion sollicite la mise à disposition d'un bureau pour pouvoir poursuivre les visites médicales jusqu'à la mise en service de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de « Becheneg » sur la commune de Vieux-Marché,

Il est proposé de mettre gracieusement le bureau des permanences à disposition du Centre de Gestion jusqu'à la mise en service de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, soit avril ou mai 2014, selon un calendrier de présences validé par les deux parties- le Centre de Gestion n'étant pas le seul utilisateur du CMS.

Le Conseil Municipal invité à délibérer :

- Approuve la mise à disposition gracieuse du bureau de permanences, selon un calendrier de présence validé par les deux parties
- Donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour mener à bien cette affaire (termes de la convention, sa signature, etc...)

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

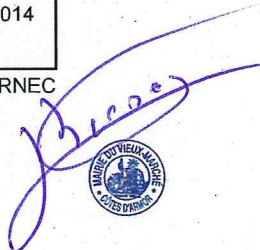
022-212203871-20131210-201368-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;
Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON
Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC
Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-9

Convention : Tickets Agglo Taxi avec Lannion Trégor Communauté au 02/01/2014

A compter du 06 janvier 2014 Lannion-Trégor Communauté met à disposition des habitants des communes de Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Trégrom et Vieux-Marché un service de transport à la demande assuré par des taxis conventionnés du secteur.
Pour les personnes à mobilité réduite (handicapés à 80 % ou personnes de + 80 ans), il sera nécessaire de faire appel au service Agglo Mobi.

Pour le fonctionnement du service, des tickets seront en vente dans chaque mairie.

LTC propose le versement d'une indemnité communale annuelle de 90 € (tranche 1000-3000 habitants) et la signature d'une convention permettant d'arrêter les formalités d'indemnisation des communes prenant en charge la vente des tickets « Agglo Taxi Plouaret ».

Le Conseil Municipal invité à délibérer :

- Approuve les termes de la convention entre les communes/LTC relative à la vente de tickets « Agglo Taxi Plouaret ».
- Autorise le Maire ou son représentant à la signer

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-201369-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014
Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-10

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) conjoints Le Borgne

Suite à la vente de leur propriété au « Haro », les conjoints Le Borgne ont adressé au Conseil Général une déclaration d'intention d'aliéner au titre de la législation sur les Espaces Naturels Sensibles prévue à l'article L 142-3 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Général a décidé de renoncer à son droit de préemption. Toutefois, la Commune peut l'exercer dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 12 février 2014.

La note d'information de l'association de la Vallée du Légier jointe à la convocation montre que l'acquisition des terrains ne semble pas intéressante au titre des enjeux de la préservation. Néanmoins il est à noter que la parcelle cadastrée B 401 est grevée d'une servitude de passage du chemin de randonnée (GR + Améthystes).

Le Conseil Municipal invité à en délibérer:

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption,
- Précise qu'une servitude de passage du chemin de randonnée existe sur la parcelle cadastrée B 401 et qu'elle doit figurer dans l'acte notarié

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013610-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-11

Finances : changement de dénomination du budget « Boulangerie »

Ce budget (M4 pour les services à caractère industriel et commercial) sert essentiellement à l'encaissement des loyers de la boulangerie et de la coiffeuse ainsi qu'au paiement des dépenses incombant au bailleur. Afin de pouvoir élargir le domaine de compétences, il est proposé de changer de dénomination à ce budget.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Décide de dénommer ce budget « Immobilier »
- Précise que cette nouvelle dénomination prendra effet en 2014.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-12

Finances : 2 admissions en non valeur

Suite à la demande de M. Le percepteur de Plouaret et aux certificats d'irrecouvrabilité en date du 04 novembre 2013 présentés, il est proposé d'admettre en non valeur la somme de 1404.33 € décomposée comme suit :

- Association Anarchaos : titre 182/2008 : 1261.53 €
- MG Diffusion : titre 48/2011 : 142.80 €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Accepte ces deux admissions en non valeur pour la somme totale de 1404.33 €

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013-6-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2013

Publication : 11/12/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-13

Finances : tarifs aux 01/01/2014

Vu la délibération du 17 mars 2010 accordant une location annuelle gratuite du Capec aux associations communales et intercommunales dont Vieux-Marché est membre,

Vu la délibération n° 2012-70 du 11/12/2012 fixant les loyers et tarifs communaux au 1^{er} janvier 2014

A effet du 1^{er} janvier 2014, Monsieur Le Maire propose de revoir l'ensemble des tarifs communaux. Les loyers, quant à eux sont encadrés par les indices INSEE.

CAPEC			
Caution			500.00
Acompte versé à la signature du contrat non remboursable : 30 %			2014
Apéritif – vin d'honneur - loto	Particuliers		
	Vieux-Marchois	105.00
	Extérieurs	210.00
	Associations		
	Vieux-Marchois et associations dont Vx-Marché est membre	65.00
	Associations extérieures	210.00
Bals (privés ou associatifs) – fest deiz - fest noz – séances récréatives	Particuliers		
	Vieux-Marchois	105.00
	Extérieurs	210.00
	Associations		
	Vieux-Marchois et associations dont Vx-Marché est membre	65.00
	Associations extérieures	348.00
Banquets et repas associatifs	Particuliers		
	Vieux-Marchois	190.00
	Extérieurs	380.00
	Associations		
	Vieux-Marchois et associations dont Vx-Marché est membre	110.00
	Associations extérieures	380.00

Réunions			215.00
Chauffage			40.00
Vaisselle cassée ou disparue :			
<ul style="list-style-type: none"> • Verres, couverts, assiettes 		L'unité	2.05
<ul style="list-style-type: none"> • Plats de services, saladiers, louches, écumoirs, plats de cuisson, brocs, percolateur, etc... 		L'unité	Tarif d'achat de remplacement
SALLE VICTOR HUGO			
Week end	Particuliers		
	Vieux-Marchois	125.00
	Extérieurs	250.00
Chauffage			20.00
Caution			500.00
Acompte non remboursable			30 %
TERRAINS			
Becheneg			
Concession temporaire	Annuel – prix à l'hectare		127.00
CIMETIERE			
Concession simple 15 ans			47.50
Concession simple 30 ans			95.00
Concession simple 50 ans			263.95
Concession double 15 ans			95.00
Concession double 30 ans			190.00
Concession double 50 ans			528.00
Colombarium une porte			169.00
Colombarium concess. 10 ans			263.95
Colombarium concess. 20 ans			528.00
Colombarium concess. 30 ans			739.00
Photocopies : à l'unité	A4		0.40
	Recto-verso		0.60
	A3		0.80

IMMEUBLES - LOCATIONS				
	Date de la DERNIERE REVISION	MONTANT	Date de la NOUVELLE REVISION	MONTANT
LOYERS CONVENTIONNES ETAT				
Rue ST Yves - LOG. A1	01/01/13	279.15	01/01/14	284.40
Rue ST Yves - LOG. A2	«	281.08	«	286.37
Rue ST Yves - LOG B	«	315.36	«	321.30
PL.Déportés - LOG.BOUL.	«	423.07	«	426.87
LOYERS NON CONVENTIONNES ETAT				
4 Hent Gwilherm Dubourg – LOG D	01/01/13	488.43	01/01/14	488.43
4 Hent Gwilherm Dubourg – LOG G	«	«	«	«
LA POSTE annuel	01/07/12	3585.90	01/07/13	3588.09
BAUX COMMERCIAUX : budget boulangerie				
PL Déportés BOULANG.	28/01/13	HT 478.34	28/01/14	HT 478.34
PL.Déportés SALON DE COIFFURE	01/08/11	HT 255.50	01/08/14	/

Coiffeuse : £ bail salon de coiffure: révision triennale en août

base 190 € HT en 2001 à la signature du bail

- Indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2001 : 1140
- révision : moyenne des 4 derniers indices connus à la date de la révision, soit moyenne du 4^{ème} trimestre 2013 : non connu à ce jour.

Boulangerie : selon bail commercial : révision au 28 janvier chaque année.

Base prix loyer indiqué : Indice des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2013 : 108.47

La Poste : bail commercial : base 2916 € en 2006 – révision en juillet

Base fixation du loyer : Indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2005 : 1332 et présente révision du 4^{ème} trimestre 2012 : 1639.

Logements : base dernière révision appliquée : le 4^{ème} trimestre 2011 de l'IRL (indice de référence des loyers) : 121.68 et présente révision le 4^{ème} trimestre 2012 : 123.97 soit + 1.88 % d'augmentation

Logement boulanger : selon indice connu au 1^{er} juillet, soit l'IRL du 3^{ème} trimestre

Base 3^{ème} trimestre 2012 : 123.55 et révision 3^{ème} trimestre 2013 : 124.66, soit + 0.90 %

Le conseil municipal invité à délibérer :

- fixe les tarifs de location (salles, terrains communaux, cimetière) tels que définis ci-dessus,
- fixe les loyers des logements communaux tels que définis ci-dessus, conformément aux indices fixés par les textes, et précisés dans les baux,
- précise que l'application de ces modifications éventuelles de tarifs et de loyers sera effective à compter du 1er janvier 2014.

ADOpte à l'unanimité des membres présents, sauf

Concernant le loyer du boulanger : 7 pour ne pas augmenter du loyer, 2 contre (JCL VACHER et A GARZUEL), 1 abstention : S JOUON.

Concernant les logements conventionnés : unanimité pour augmenter les loyers des logements conventionnés.

Concernant les logements non conventionnés : 7 pour ne pas augmenter les loyers, 3 contre (JC VACHER, A GARZUEL, C MORICE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNÉC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10

Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-14

Finances : Subventions CCAS et Caisse des Ecoles

Afin d'équilibrer ces deux budgets, et compte tenu des dépenses importantes ne pouvant être couvertes par leurs propres recettes, il est proposé d'entériner le vote du budget primitif 2013 par lequel le budget général communal vient alimenter les budgets suivants :

CCAS : article : 657362 pour 28 100 €

Caisse des Ecoles : article : 657361 pour 19 650 €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Confirme le vote de ses deux subventions au budget primitif 2013

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013-6-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2013

Publication : 11/12/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-15

Finances : compte rendu des décisions du Maire

Vu la délibération n° 5 du 21/03/2008 autorisant le Maire à signer des devis inférieurs à 5000 € HT, Monsieur Le Maire informe avoir signé les devis suivants :

- RIVA Ricardo : gestionnaire d'énergie à la bibliothèque : 801.65 € HT € - 958.77 € TTC (TVA 19.6%)

Vu, la délibération n° 2013-5-5 du 25/10/2013 autorisant le Maire à signer les devis de travaux de la petite salle Victor Hugo, Monsieur Le Maire informe avoir signé les devis suivants :

- RIVA Ricardo : électricité – plomberie : 4465.16 € HT – 5340.33 € TTC (TVA 19.6%)

- KERDECOR : revêtement mural, peinture et revêtement de sol : 4875.64 € HT – 5831.27 € TTC (TVA 19.6%)

Le Conseil Municipal en prend connaissance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013615-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-16.1

Finances : décision modificative n° 3

Consécutivement aux précédentes décisions et pour régulariser certaines écritures, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires :

BUDGET BOULANGERIE

DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	1 300,00
TOTAL			1 300.00

RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6063	Fournitures entretien petit équipement	-1 300,00
TOTAL			-1 300.00

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	5 000,86
023	023	Virement à la section d'investissement	24 325,50
TOTAL			29 326.36

RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	722	Immobilisations corporelles	23 332,86
77	7788	Produits exceptionnels divers	1 067,00
74	7478	Autres organismes	-1 300,00
74	74718	Autres	-9 920,00
74	74712	Emplois d'avenir	8 152,00
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou ...	-5 000,00
73	7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	275,50
013	6459	Remboursements sur charges de sécurité social...	3 246,00
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 873,00
TOTAL			29 326.36

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21316	109	Équipements du cimetière (cimetière)	6 590,00
23	2313	109	Constructions (cimetière)	-6 590,00
23	2313	105	Constructions (bibliothèque)	400,00
23	2313	124	Constructions (svh)	5 000,00
040	2315	OPFI	Installations... (tx en régie)	1 330,04
040	2313	OPFI	Constructions (tx en régie)	22 002,82
041	2112	OPFI	Terrains de voirie (Keranre)	752,00
TOTAL				29 484.86

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1321	114	État et établissements nationaux (7 sts)	-4 541,00
13	1322	114	Régions (7 sts)	4 541,00
13	1323	114	Départements (chap 7 sts)	2 271,00
13	1323	124	Départements (svh)	15 538,00
16	1641	ONA	Emprunts en euros	-13 401,64
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	24 325,50
041	1328	OPFI	Autres (Keranre)	752,00
TOTAL				29 484.86

Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité à délibérer :

- Valide les écritures présentées ci-dessus

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013-6-16-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2013

Publication : 12/12/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-17

Rapport d'activités Sivom du St Ethurien (assainissement)

Le Maire donne lecture du rapport annuel d'activités pour l'année 2012 :

- du Sivom du St Ethurien, eu égard à l'assainissement collectif,

➤ **Le conseil municipal en prend connaissance.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-18

Motion « rythmes scolaires »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contexte de la réforme des rythmes scolaires.

La loi d'orientation et de programmation constitue une étape majeure de la refondation de l'école de la République, qui a été érigée en priorité nationale par le gouvernement. Cette loi propose la mise en œuvre de mesures clefs pour une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Parmi ces mesures, la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire s'avère être un des éléments pour mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont parfois possibles.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les objectifs, la portée, ainsi que les modalités d'application de la loi et du décret sur la réforme des rythmes scolaires, adopte la motion suivante :

MOTION

Le Conseil Municipal,

- Constate que cette réforme transfère une charge financière importante sur les communes, sans compensation véritable et pérenne de la part de l'Etat ;

- Déploie l'inégalité de traitement des enfants sur le plan territorial, le contenu et la variété des activités proposées étant étroitement liés aux potentialités financières des communes concernées ;

- Souligne que son application va accentuer la fracture entre les territoires urbains et les territoires ruraux, ces derniers ayant des handicaps structurels qui dépassent leur simple capacité financière (locaux, temps de transports, gisement de personnel d'animation compétent, etc...) ;

- Déploie le manque de souplesse effectif quant au choix de la demi-journée supplémentaire (mercredi ou samedi).

Malgré tout, afin de ne pas se voir imposer de façon arbitraire un projet d'organisation de ces nouveaux temps scolaires, le Conseil Municipal, après avoir sollicité le report en date du 19 mars 2013 de la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée scolaire 2014/2015, a décidé de la mise en place d'un comité de pilotage dès Mars 2013 pour répondre au mieux aux objectifs de la réforme, à savoir mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. En effet la commune est convaincue de la nécessité du dialogue et de la concertation à mener avec l'ensemble des acteurs pour construire un Projet Educatif De Territoire (PEDT) de qualité, adapté aux besoins locaux, et qui place l'enfant au cœur des priorités. Suite à ce travail de concertation, des propositions d'emploi du temps ont été transmises le 03 décembre 2013.

Motion adoptée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-2013618-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 02 décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; S. CHRETIEN ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ;

Absents : S. JUHEL ; D. VILAIN ; R. SIMON

Procurations : D. VILAIN à G. KERNEC

Secrétaire de séance : S. CHRETIEN

N° : DELIB-2013-6-3

Travaux : bardage mairie

Pour faire suite au dernier conseil municipal, des devis ont été demandés aux entreprises.

Seule l'entreprise MT L'ATELIER DU BOIS a répondu pour la dépose du bardage actuel et la fourniture et la pose d'un bardage en douglas et d'un pare-pluie pour la somme de 13075.20 € HT, soit 15 637.94 € TTC.

Le conseil municipal invité à en délibérer :

- Valide le devis présenté d'un montant de 13075.20 € HT,
- Autorise le Maire à le signer
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires dans une prochaine décision modificative.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131210-201363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014

Publication : 08/01/2014

Le Maire, Gérard KERNEC

